



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Drôme



valence
ROMANS **AGGLO**
CONSERVATOIRE



Réunion d'information Classes à horaires aménagés CHAM / CHAD

Lundi 22 février 2021

Les classes à horaires aménagés

C'est quoi ?

- **CHAM = Classe à Horaires Aménagés Musique**
 - à destination des élèves en élémentaire (CE1 à CM2) et du collège (6ème à 3ème)
 - dispositif permettant de combiner l'apprentissage de la musique au cursus scolaire
- **CHAD = Classe à Horaires Aménagés Danse**
 - à destination des élèves du collège uniquement (6ème à 3ème)
 - dispositif permettant de combiner l'apprentissage de la danse au cursus scolaire

Les classes à horaires aménagés

C'est quoi ?

Un partenariat entre l'éducation nationale et le Conservatoire de musique et de danse

- Convention entre le Conservatoire et l'Ecole Bayet pour les élèves en élémentaire (4 classes : CE1, CE2, CM1 et CM2)
- Convention avec le collège Jean Zay pour les élèves du collège (6ème à 3ème)

Les classes à horaires aménagés

Quels objectifs ?

- Permettre à des **enfants motivés par l'apprentissage de la musique ou de la danse** de mieux organiser et faciliter leur apprentissage en harmonie avec leur scolarité
- Participer à des **projets artistiques** via le chant et l'apprentissage d'un instrument ou d'une esthétisme (concerts / spectacles)

Les classes à horaires aménagés

Un réel engagement !

- L'apprentissage de la musique nécessite une **pratique quotidienne à la maison**, en dehors du temps scolaire.
- Le **suivi et l'accompagnement des parents** sont indispensables pour que cela fonctionne (**pas de connaissances musicales requises pour accompagner son enfant**).
- Il est indispensable pour chaque élève de **disposer de son propre instrument de musique** (achat ou location) et de disposer du matériel et des partitions demandées par les professeurs.

Signature du contrat CHAM = engagement de l'élève et de sa famille sur ces différents points.

CHAM Élémentaires - Présentation -

Les classes à horaires aménagés

Présentation classes élémentaires

- Les **4 classes de l'école Bayet** regroupant les élèves CHAM sont localisées dans le Conservatoire
- Tous les **cours de musique** se déroulent dans les locaux de la Maison de la musique et de la danse

Les classes à horaires aménagés

Présentation classes élémentaires

- Les cours de musiques se déroulent pendant le temps scolaire, les après-midi.

Cursus musique dominante instrument

- Dominante : pratique instrumentale individuelle ou en dynamique de groupe (30 à 40 minutes hebdo)
- Orchestre ou pratique collective (hors temps scolaire, en moyenne à partir du CM1, en fonction de la dominante)
- Formation musicale (1h15 à 1h30 hebdo)
- Chorale (1h00 hebdo minimum)

Cursus musiques actuelles

- Dominante : atelier Musiques actuelles amplifiées : Pratique collective / travail d'ensemble / formation musicale (1h30 hebdo)
- Spécialité instrumentale en individuel ou dynamique de groupe (ponctuellement à partir du CM2 – 30m tous les 15 jours)
- Chorale (1h00 hebdo minimum)

Les classes à horaires aménagés

Qui peut intégrer les classes élémentaires ?

- Les élèves de **CE1, CE2, CM1** et **CM2**
- Les enfants peuvent être **totalemtent débutants** en musique **ou avoir déjà une pratique**
- Les enfants doivent être **motivés et s'engager à s'investir** dans leur apprentissage musical pour tous les cours.
- **Le nombre de places est limité**, c'est une commission dirigée par l'inspection d'académie, qui associe différents professionnels, et qui établit la liste des enfants retenus.
- Le **choix des cursus et instruments** se fait après admission en fonction des places disponibles. Nous ne prenons que 3 enfants de CE1 en cursus musiques actuelles (ordre de la liste d'admission si trop de demandes).

Les classes à horaires aménagés

Comment poser sa candidature ?

- Retirer un dossier de candidature et le déposer à l'inspection d'académie avant le **2 avril 2021**
- Participer à l'après-midi de test / découvertes du **Mercredi 28 avril 2020** entre 8h30 et 13h00
- Arbitrage de la commission dirigée par l'inspection d'académie et réponse par courrier à l'attention de la famille avant le **31 mai 2021**
- **NOUVEAU** : remplir le questionnaire sur les motivations du candidat (l'enfant aidé d'un parent)

Le dossier : à retirer au conservatoire ou télécharger sur le site de l'Agglo

Les classes à horaires aménagés

Matinée « test découvertes »

Les candidats seront conviés **mercredi 28 avril 2021** à partir de 8h30 à matinée « **test découverte** ».

Ce sera l'occasion pour les enfants, par petits groupes, de découvrir les activités qui leur seront proposées au conservatoire, tout en évaluant leurs motivations pour intégrer les CHAM. (durée : environ 2h30)

- Chorale
- Formation musicale
- Découverte instrumentale
- Echange sur les attentes et les motivations

Les classes à horaires aménagés

Les candidats retenus

- Ils seront invités à une réunion d'accueil du Conservatoire le **mardi 8 juin 2021** à 18h00
- Ils seront accompagnés dans le **choix de leur cursus et de leur instrument**, en fonction des places disponibles (le CRD ne garantit pas le choix de la discipline), tout au long du mois de juin 2021
- Ils seront invités à une réunion d'accueil de l'école le **mardi 6 juillet 2021** à 10h30 pour découvrir les classes et recevoir les informations pour préparer la rentrée

CHAM / CHAD collège - Présentation -

Les classes à horaires aménagés

Présentation classes au collège

- Les élèves en **CHAM** et **CHAD** sont répartis dans différentes classes du collège. Ils disposent d'après-midi libérés leur permettant de suivre leurs cours de musique ou de danse
- Tous les **cours de musique et de danse** se déroulent dans les locaux de la Maison de la musique et de la danse (sauf certaines répétitions de danse au Théâtre de la ville de Valence)

Les classes à horaires aménagés

Présentation classes au collège

- **CHAM** : Les cours de musique se déroulent pendant des après-midi libérés
 - **Lundi** après 15h20
 - **Jeudi** après 12h00 (pour les 6^{ème} / 5^{ème}) ou 14h30 (pour les 4^{ème} / 3^{ème})
 - **Vendredi** après 15h20

ATTENTION !!! certains cours d'ensemble / orchestres peuvent se tenir le mercredi après-midi

Les élèves bénéficient :

- Des cours correspondant à leur cursus (instrument, formation musicale, musiques actuelles, pratiques collectives, orchestre...)
- D' 1heure de musique supplémentaire dans le cadre de leur scolarité au collège
- D'un atelier thématique pendant 1 trimestre (1h00 hebdo)

Les classes à horaires aménagés

Présentation classes au collège

- **CHAD** : Les cours de danse se déroulent notamment pendant des après-midi libérés.

Les élèves bénéficient :

- 3 cours par semaine de danse classique (entre 4h et 5h30)
- 2 cours hebdomadaire de danse contemporaine (3h30)
- 1 cours hebdomadaire de formation musicale danseur (1h30)
- 8 à 12 heures par an de cours d'histoire de la danse

- Participation aux spectacles danse et à l'ensemble des répétitions complémentaires qui les accompagnent.
- Participation obligatoire à plusieurs sorties spectacles faisant parties intégrantes du cursus

IMPORTANT !!! pour les élèves suivant des cours de musique hors temps scolaire, les cours de danse sont prioritaires

Les classes à horaires aménagés

Qui peut intégrer les classes au collège?

- Les élèves de **6ème, 5ème, 4ème** et **3ème**
- Les enfants **doivent de préférence déjà avoir une pratique** en musique
- Pour la danse, un **niveau 2ème cycle** est demandé
- Les enfants doivent être **motivés et s'engager à s'investir** dans leur apprentissage musical
- **Le nombre de places est limité**, c'est une commission dirigée par l'inspection d'académie qui associe différents professionnels, et qui établit la liste des enfants retenus.

Les classes à horaires aménagés

Comment poser sa candidature ?

- Retirer un dossier de candidature et le déposer à l'inspection d'académie avant le **2 avril 2021**
- Participer à un test et un entretien:
 - Vendredi 30 avril 2021 à partir de 16h00 pour les musiciens
 - Mercredi 12 mai 2021 entre 9h00 et 11h30 pour les danseurs
- **Information sur l'admissibilité** par le conservatoire **avant le 31 mai 2021**
- **ATTENTION !!!** Pour les candidats dépendant d'une dérogation de carte scolaire : décision finale **par l'inspection d'Académie** et notification par courrier aux familles **en fin d'année scolaire.**

Les classes à horaires aménagés

Dérogation à la carte scolaire

2 cas de figure :

- **Le candidat dépend du secteur du collège Jean Zay** : Si la sous-commission d'admission le déclare « admissible », son intégration est immédiate dans le dispositif CHAM / CHAD
- **Le candidat ne dépend pas du secteur du collège Jean Zay** : Si la sous-commission d'admission le déclare « admissible », il devra attendre la décision des services de l'éducation nationale sur sa demande de dérogation à la carte scolaire. Pour être intégré en classe CHAM / CHAD, cette dérogation doit être acceptée.

ATTENTION !!! la dérogation doit être demandée par la famille, au moment des démarches d'orientation pour la 6ème

Les classes à horaires aménagés

Les candidats retenus

- Ils seront invités à une réunion d'accueil du Conservatoire dans les premiers jours de **septembre 2021**
- Il est possible de prendre rendez-vous avec le **conseiller aux études** en cas de besoin (sur les choix de cursus / disciplines ou question d'organisation)

Samuel ARNAUD

samuel.arnaud@valenceromansagglo.fr

ATTENTION !

Nous attirons votre attention

- La date du test / découverte pour le recrutement des CHAM élémentaires a été modifiée : il se tiendra le **mercredi 28 avril 2021 entre 8h30 et 13h00**
- Il n'y a **pas d'intégration automatique entre la CHAM élémentaire et la CHAM collège**. Tous les candidats sont soumis au test d'entrée (avis des professeurs + entretien)
- Les **décisions finales** sont **prises et notifiées** par **l'inspection d'académie**.

VOS QUESTIONS



Réunion d'information

Classes à horaires aménagées

CHAM / CHAD

Lundi 22 février 2021